

Membres en exercice : 10

Présents : AUBREGAT Mireille, BERTRAND Christine, de BOISGELIN Bernard, GEOFFROY Sébastien, HOUBEN Régine, KINZIGER Pascal, NARDELLA Chrystel, PEGLION Bernard, PINATEL Stéphane, RAYNOIRD-THAL Philippe,

Votants : 10

Secrétaire de séance : NARDELLA Chrystel,

Date de convocation : 08 Novembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL :	Examine les questions suivantes :
------------------------	-----------------------------------

1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du :

20 Juin 2024

2 Finances/ Projets

a Approbation des montants des Fonds de Concours attribués en 2024 par la CCPV : 19 000 € pour St Martin. *(délibération 2024.027 commune)*.

b Approbation des taux et montants des contre-valeurs des redevances à l'agence de l'eau pour l'eau potable et l'assainissement. *(délibération 2024.04 assainissement)*.

c Point sur l'éclairage public par Mr Kinziger : dans le courant du 1^{er} trimestre 2025, les lampadaires seront changés ; des ampoules à Led remplaceront les anciennes sur tout le territoire de la commune.

d Multisports et Aire de stationnement en projet quartier St Etienne : pas de réponses de la Région sur les deux dossiers déposés, réponse de l'Agence Nationale du Sport à un montant inférieur à celui demandé (28 661 € au lieu de 49 845 €).
Plans de financements revus :

Multisports : montant HT : 178 019.79 € HT – Agence Nationale du Sport : 28 661 € + Région : 49 845 € + Département : 62 307.00 € (soit 79.1% du montant HT). *(délibération commune 2024.028)*.

Aire de stationnement : montant HT : 210 638.19 € HT – Région : 105 319 € + Département : 63 191 € (soit 80% du montant HT). *(délibération commune 2024.010)*

A l'issue des réponses des différents partenaires, les plans de financement pourront être à nouveau revus.

e Travaux à prévoir 2024/2025 : remis au prochain CM

f Décision modificative au budget : remis au prochain CM

g Le Conseil accepte un changement dans les conventions avec les centres de loisirs hors « Centre de Loisirs des Pallières » : le nombre maximum de jours de fréquentation par an et par enfant reste bien de 30 jours mais peut être réparti différemment entre les vacances scolaires et les mercredis à partir du 1^{er} janvier 2025. En ce qui concerne les vacances scolaires, lorsque le « Centre de loisirs des Pallières » fonctionne : il n'y a pas de prise en charge de la commune sur les centres de loisirs extérieurs. *(délibération 2024.029)*.

3 Intercommunalité :

a Adhésion de la commune de Gonfaron à TER Var et reprise par l'agglomération Estérel Côte d'Azur de la compétence optionnelle n°07. *(délibération 2024.030)*.

4 Personnel :

a Création d'un poste de Policier Municipal et d'un poste de Garde Champêtre au 18/35eme en collaboration avec la commune d'Esparron de Pallières, suite au départ de la Policière actuelle le 1^{er} janvier 2025. *(délibération commune 2024.031)*.

b Convention médecine préventive période 2025/2028 approuvée à l'unanimité. *(délibération commune 2024.032)*.

5 Questions diverses :

a Manifestations passées : des retours très positifs concernant l'évènement « Lumière et Laser », totalement prix en charge financièrement par les différents mécènes et le Département 83.

Manifestations à venir : avril 2024 : Mad Jacques. Il s'agit d'une randonnée pédestre de trois jours avec un passage et un bivouac à Saint Martin organisée par « madjacques » en association avec l'Office Intercommunal Provence Verte. Départ de Bras et arrivée à Rians. Campement prévu sur les Aires et soirée dans la cour du château.

b Autres questions diverses :

Le tableau « l'Annonciation » de Jean Daret a repris sa place dans l'Eglise, suite à sa réfection totale et à son prêt pendant plusieurs mois au musée Granet d'Aix en Pce.

Eventualité d'élaboration d'un livret évoquant l'évolution du village depuis une quarantaine d'années.

Demande que les platanes de la Place de la Mairie et de la Place Majouralo soient élagués.

Demande de réfection de la porte d'entrée de la Mairie (ponçage et peinture).

Point sur le Plan Local des déchets.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 20h30.



14 mars 2025
Saint-Martin
de Pallières
Le Maire
B. de BOISGELIN

la secrétaire de séance
Christel Naudelle